

HFT

FNB SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES AXÉES
SUR L'INNOVATION
HAMILTON

**FNB Sociétés financières axées sur l'innovation
Hamilton**
(HFT : TSX)



HAMILTON ETFs
FINANCIAL SECTOR SPECIALISTS

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	6
Rendement passé	9
Sommaire du portefeuille de placements	11

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	17
État du résultat global	18
État de l'évolution de la situation financière	19
État des flux de trésorerie.....	20
Tableau des placements	21
Notes afférentes aux états financiers	23

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (« HFT » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers intermédiaires non audités ou des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFT est de tirer un rendement à long terme d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés situées dans divers pays qui font preuve d'innovation et qui soutiennent le secteur des services financiers principalement par leur utilisation de données et de la technologie. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFT.

HFT tentera d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille composé de titres de sociétés situées dans divers pays qui, de l'avis de Hamilton ETFs, en tant que conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), pourraient générer une croissance accrue des bénéfices et des revenus en profitant des tendances à long terme, que ce soit en faisant preuve d'innovation ou en soutenant l'innovation, relativement à l'utilisation des données et de la technologie dans le secteur des services financiers.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Cet univers de sociétés comprend notamment des sociétés de traitement des paiements et des réseaux de paiement, des gestionnaires d'actifs, des bourses et d'autres sociétés du secteur des technologies financières, ainsi que des sociétés qui soutiennent cette croissance par l'octroi de prêts, y compris des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurances, des maisons de courtage de valeurs et d'autres sociétés de placement. En investissant à l'échelle mondiale, le conseiller en valeurs reconnaît que la technologie est moins limitée par des contraintes géographiques et il cherche à tirer avantage des occasions les plus intéressantes dans le domaine de la technologie financière, tout en gérant les risques liés aux pays et à la concentration. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise spécialisées, et il examinera les caractéristiques de chaque société, comme son évaluation, son potentiel de croissance, son exposition à l'innovation technologique et ses investissements en innovation technologique, et l'évolution des tendances commerciales dans le secteur.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 30 à 60 émetteurs. HFT investira principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE »), et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque de marché
- Risque lié aux émetteurs
- Risques liés aux titres de participation
- Risques liés aux ventes à découvert
- Risque lié aux lois et à la réglementation
- Risque lié à la cybersécurité
- Risques liés aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Fluctuations des devises
- Risque de change
- Risques liés aux instruments dérivés
- Risques liés à l'utilisation d'options
- Risques liés à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risques liés au courtier désigné et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risques liés aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risques liés aux bourses
- Risques liés à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risques liés à la concentration
- Risque lié à l'utilisation des données historiques
- Risques liés à la liquidité

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- Risques liés à la fiscalité
 - Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
 - Risques liés à un placement dans un fonds de fonds
 - Risques liés aux fonds négociés en bourse
 - Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
 - Absence de rendement garanti
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
 - Risques liés aux marchés volatils
 - Évolution du cadre réglementaire et concurrentiel du secteur mondial des services financiers
 - Rendement des banques et des institutions financières
 - Risques liés à la faible capitalisation
 - Risque d'obsolescence technologique

Résultats d'exploitation

Pour la période comprise entre la date de début des activités du FNB, le 1^{er} juin 2020, et le 31 décembre 2020, les parts du FNB ont produit un rendement de 21,63 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice KBW Nasdaq Financial Technology Total Return (en dollars canadiens) et l'indice de rendements totaux nets MSCI Monde (en dollars canadiens) ont dégagé des rendements de 21,52 % et de 17,67 %, respectivement, pour la même période, tous deux sur la base du rendement total.

L'indice KBW Nasdaq Financial Technology Total Return a été conçu pour suivre le rendement des titres de sociétés de technologie financière inscrites à la cote de bourses américaines. Les titres inclus dans l'indice sont émis par des sociétés qui mettent à profit la technologie pour offrir des produits et des services financiers.

L'indice de rendements totaux nets MSCI Monde est un indice boursier général qui regroupe plus de 1 600 titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale.

Revue du secteur

Le secteur des technologies financières a connu une année record en 2020, la pandémie de COVID-19 ayant fait ressortir la tendance durable au virage numérique des services financiers. À la suite de l'importante correction généralisée des marchés mondiaux en février et mars causée par la pandémie, la plupart des principaux marchés et des titres du secteur des technologies financières se sont rapidement relevés. Lorsque le FNB a commencé ses activités, le 1^{er} juin 2020, le secteur avait effacé la majorité des pertes attribuables à la pandémie, les marchés ayant pris en compte le passage accéléré au numérique de l'ensemble des services financiers de même que le profil de croissance intéressant de ce segment dans le contexte d'une conjoncture où les taux d'intérêt et les rendements resteront bas plus longtemps. Le marché est resté très volatil pendant la majeure partie de l'année, ce qui a été particulièrement avantageux pour les bourses de valeurs et les sociétés de données et de technologies de marché. L'univers des technologies financières a pris de l'expansion au cours de l'année avec des premiers appels publics à l'épargne dans les créneaux des paiements et de l'insurtech et d'autres sous-secteurs émergents. Vers la fin de l'année, les approbations de vaccins et la diminution de l'incertitude mondiale liée aux élections américaines ont stimulé la hausse des titres.

Revue du portefeuille

Le FNB investit dans les titres de sociétés de technologie financière mondiales œuvrant dans des segments qui jouissent d'une forte croissance durable, par exemple les paiements numériques, les données et technologies de marché, l'investissement numérique (y compris les fournisseurs de FNB). En 2020, la répartition géographique du FNB se concentrait surtout sur les marchés développés, principalement les États-Unis (~80 %).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Comme le FNB a été lancé au milieu de 2020, il a profité des multiples tendances, à long terme et émergentes, qui se sont manifestées ou accélérées en raison de la pandémie. Le FNB a conservé un portefeuille diversifié contenant plus de 30 positions en 2020, réparties entre ses principales catégories de placements, sa valeur liquidative étant investie à hauteur d'environ 40 % dans les paiements numériques, de 30 % dans les bourses de valeurs et les données de marché, de 15 % dans la gestion de patrimoine et autres, et de 10-15 % dans d'autres secteurs des technologies financières, y compris les fiducies de placement immobilier (« FPI »). Le gestionnaire considère les FPI comme un sous-secteur des services financiers.

Au cours de l'année 2020, le FNB a tiré parti de son exposition aux sociétés de paiements stimulées par le commerce électronique, en croissance rapide, qui ont dégagé des rendements supérieurs du fait de la forte croissance du nombre d'utilisateurs et des volumes traités. La vive progression du marché au deuxième semestre de l'année a tiré vers le haut les titres des gestionnaires de patrimoine, des fournisseurs d'indices et des bourses de valeurs. Si la plupart des positions du portefeuille ont été payantes pour la période, quelques-unes ont accusé du retard en raison de facteurs propres à certains titres.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. À la fin de la période, environ 70 % de l'exposition aux monnaies étrangères du FNB était couverte. Au troisième trimestre, environ un tiers des couvertures de change sur le dollar américain ont été retirées après un net recul par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire a conservé ses couvertures sur l'euro, le dollar australien et la livre sterling. Dans l'ensemble, la couverture de change a eu un effet positif sur le rendement du FNB pour la période.

Perspectives

La distribution des vaccins est en cours et une plus grande certitude règne sur les lignes de conduite, la situation politique et les échanges commerciaux dans le monde après les élections aux États-Unis, ce qui permet au gestionnaire de s'attendre à une reprise économique mondiale stable en 2021. Dans ce contexte, les perspectives restent favorables pour les titres du secteur des technologies financières, alimentées par plusieurs tendances de fonds positives et les innovations financières amenées par la pandémie. Le gestionnaire prévoit que les titres en portefeuille afficheront une croissance appréciable des revenus et des bénéfices résultant de la demande structurelle de paiements numériques ainsi que de la poursuite du virage numérique des marchés financiers et de l'écosystème d'investissement.

Pour d'autres commentaires sur le secteur, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse <http://hamiltonetfs.com/insights-commentary/>.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période du 1^{er} juin 2020, date du début des activités du FNB, au 31 décembre 2020, le FNB a généré un résultat global brut de 1 175 308 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB). Le FNB a engagé des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transaction totalisant 87 660 \$ dont une tranche de 47 134 \$ a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 147 566 \$ aux porteurs de parts.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Répercussions de la COVID-19

À l'heure actuelle, l'ampleur des répercussions que la pandémie de COVID-19 aura sur les économies canadienne et américaine et sur les activités du FNB demeure incertaine et difficile à prévoir. En raison de leur nature, les estimations qui sont faites ou les jugements qui sont posés par le gestionnaire aux fins de l'établissement des états financiers du FNB portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, le gestionnaire maintient des politiques détaillées et des contrôles internes qui visent à assurer que les décisions fondées sur ces estimations et jugements sont bien contrôlées et ces politiques sont appliquées uniformément d'une période à l'autre. Le gestionnaire est d'avis que les estimations faites ou les jugements posés dans la préparation des présents états financiers sont adéquats au 31 décembre 2020.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 8) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 31 décembre 2020 figurent à l'état de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 1^{er} juin 2020. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2020
Actif net à l'ouverture de la période	16,00 \$
Augmentation liée à l'exploitation	
Total des revenus	0,15
Total des charges	(0,13)
Profits réalisés pour la période	0,70
Profits latents pour la période	2,82
Augmentation totale liée à l'exploitation²⁾	3,54
Distributions	
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,02)
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,36)
Total des distributions annuelles³⁾	(0,38)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	19,07 \$

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période¹⁾	2020
Total de la valeur liquidative (en milliers)	7 391 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	388
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,90 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	2,36 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,13 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	15,80 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	19,07 \$
Cours de clôture	19,12 \$

1. Les renseignements sont fournis au 31 décembre 2020.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

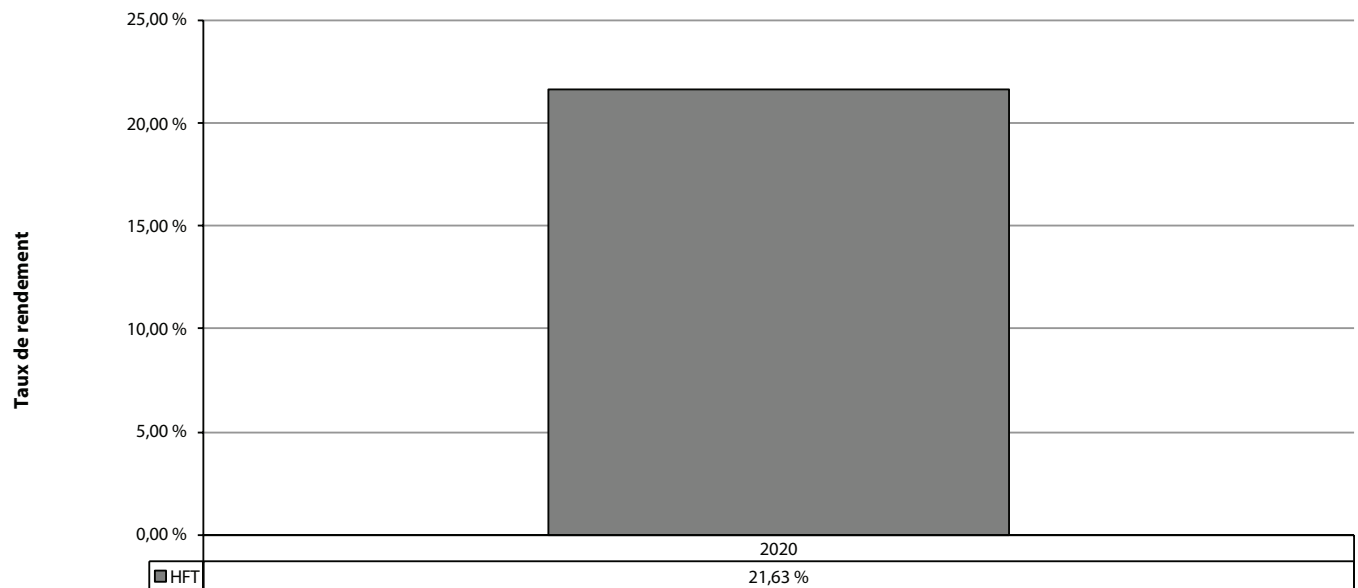
Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de l'exercice; ces frais ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion ainsi qu'aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour la période indiquée. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} juin 2020.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total du FNB depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2020 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	Depuis la création
FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton	21,63 %
Indice KBW Nasdaq Financial Technology (rendement total) en \$ CA	21,52 %
Indice de rendements totaux nets MSCI Monde \$ US en \$ CA	17,67 %

Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} juin 2020.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2020

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	6 029 119 \$	81,58 %
Actions mondiales	1 274 983	17,25 %
Actions canadiennes	132 243	1,79 %
Contrat à terme - couverture des devises*	30 525	0,41 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 582	0,91 %
Autres actifs, moins les passifs	(143 949)	-1,94 %
	7 390 503 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	4 179 451 \$	56,55 %
Technologie de l'information	3 256 894	44,07 %
Contrat à terme - couverture des devises*	30 525	0,41 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 582	0,91 %
Autres actifs, moins les passifs	(143 949)	-1,94 %
	7 390 503 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2020

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
BlackRock Inc.	4,87 %
Global Payments Inc.	4,83 %
Visa Inc.	4,82 %
Mastercard Inc.	4,71 %
Charles Schwab Corp. (The)	4,19 %
Intercontinental Exchange Inc.	4,16 %
PayPal Holdings Inc.	4,07 %
S&P Global Inc.	3,86 %
Nasdaq Inc.	3,67 %
Fidelity National Information Services Inc.	3,50 %
SVB Financial Group	3,39 %
Adyen NV	3,25 %
Square Inc.	3,19 %
CME Group Inc.	3,18 %
TransUnion	3,18 %
London Stock Exchange Group PLC	3,16 %
MarketAxess Holdings Inc.	3,09 %
Moody's Corp.	3,00 %
Nexi SPA	3,00 %
Digital Realty Trust Inc.	2,88 %
Worldline SA	2,79 %
Intuit Inc.	2,73 %
Prologis Inc.	2,72 %
FleetCor Technologies Inc.	2,67 %
Euronext NV	2,62 %


Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

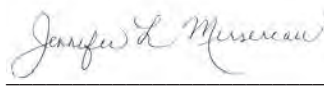
La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent l'étendue de leur audit et expriment leur opinion sur les états financiers.



Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour la période allant du 11 mai 2020, date de création, au 31 décembre 2020, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 11 mai 2020, date de création, au 31 décembre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités déontologiques qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG S.R.L./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Ziad Said.

Toronto, Canada

Le 12 mars 2021

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

2020
Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 582 \$
Placements	7 436 345
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	4 200
Actifs dérivés (note 3)	30 525

Total des actifs	7 538 652
-------------------------	------------------

Passifs

Frais de gestion à payer	4 916
Frais d'exploitation à payer	354
Distribution à payer	142 879

Total des passifs	148 149
--------------------------	----------------

Total de l'actif net (note 2)	7 390 503 \$
--------------------------------------	---------------------

Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	387 500
---	---------

Total de l'actif net par part (note 1)	19,07 \$
--	----------

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Robert Wessel
Administrateur



 Jennifer Mersereau
Administratrice

État du résultat global

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

2020
Produits

Revenu de dividendes	49 502 \$
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	226 083
Perte nette de change réalisée	(1 392)
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	901 137
Variation nette de la moins-value latente de change	(22)

1 175 308
Charges (note 9)

Frais de gestion	27 444
Honoraires d'audit	3 051
Honoraires du comité d'examen indépendant	942
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	31 725
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	9 041
Frais d'administration	4 243
Coûts de transaction	4 272
Retenues fiscales	6 941
Autres charges	1

87 660

Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(47 134)
---	----------

40 526
Augmentation de l'actif net pour la période
1 134 782 \$

Augmentation de l'actif net par part	3,54 \$
--------------------------------------	---------

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

État de l'évolution de la situation financière

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

	2020
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	– \$
Augmentation de l'actif net	1 134 782
Transactions relatives aux parts rachetables	
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	6 403 303
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(16)
Distributions	
À partir du revenu net de placement	(8 989)
À partir des gains en capital nets réalisés	(138 577)
Total de l'actif net à la clôture de la période	7 390 503 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

État des flux de trésorerie

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

2020

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation de l'actif net pour la période	1 134 782 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :	
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(226 083)
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	194 784
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	(901 137)
Achat de placements	(7 422 129)
Produit de la vente de placements	887 695
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(4 200)
Charges à payer	5 270

Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(6 331 018)
---	--------------------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Montant reçu de l'émission de parts	6 403 303
Montant versé au rachat de parts	(16)
Distributions versées aux porteurs de parts	(4 687)

Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	6 398 600
--	------------------

Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	67 582
--	---------------

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	–
--	----------

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	67 582 \$
---	------------------

Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	38 361 \$
---	-----------

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2020

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (81,58 %)			
Services financiers (42,09 %)			
BlackRock Inc.	392	301 633 \$	360 032 \$
Charles Schwab Corp. (The)	4 588	240 340	309 757
CME Group Inc.	1 015	239 520	235 207
Digital Realty Trust Inc.	1 200	205 207	213 099
Global Payments Inc.	1 302	316 427	357 019
Intercontinental Exchange Inc.	2 097	284 029	307 740
Nasdaq Inc.	1 604	260 863	271 019
Prologis Inc.	1 585	202 090	201 069
S&P Global Inc.	681	292 939	284 958
SVB Financial Group	507	162 670	250 290
Virtu Financial Inc.	5 645	179 166	180 860
WisdomTree Investments Inc.	20 459	89 044	139 326
		<u>2 773 928</u>	<u>3 110 376</u>
Technologie de l'information (39,49 %)			
Envestnet Inc.	1 396	141 267	146 227
Fidelity National Information Services Inc.	1 438	264 576	258 933
FleetCor Technologies Inc.	569	192 735	197 605
Intuit Inc.	417	171 095	201 624
MarketAxess Holdings Inc.	314	222 810	228 048
Mastercard Inc., cat. A	766	315 183	348 031
Moody's Corp.	600	222 858	221 668
MSCI Inc.	333	151 542	189 273
PayPal Holdings Inc.	1 010	225 894	301 094
Square Inc., cat. A	850	118 329	235 479
TransUnion	1 858	216 974	234 660
Visa Inc., cat. A	1 279	338 738	356 101
		<u>2 582 001</u>	<u>2 918 743</u>
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		<u>5 355 929</u>	<u>6 029 119</u>
ACTIONS MONDIALES (17,25 %)			
Pays-Bas (5,87 %)			
Adyen NV	81	159 142	239 950
Euronext NV	1 381	176 288	193 598
		<u>335 430</u>	<u>433 548</u>
Royaume-Uni (3,16 %)			
London Stock Exchange Group PLC	1 492	209 535	233 948

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2020

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Italie (3,00 %)			
Nexi SPA	8 734	208 750	221 925
France (2,79 %)			
Worldline SA	1 674	191 216	205 908
Singapour (2,43 %)			
Singapore Exchange Ltd.	20 100	162 114	179 654
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		1 107 045	1 274 983
ACTIONS CANADIENNES (1,79 %)			
Technologie de l'information (1,79 %)			
Nuvei Corp.	1 700	105 859	132 243
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		105 859	132 243
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,41 %)			
Contrats de change à terme (0,41 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 4 121 133 \$ CA pour 3 220 000 \$ US échéant le 29 janvier 2021		–	22 807
Contrat de change à terme visant l'achat de 878 970 \$ CA pour 560 000 € échéant le 29 janvier 2021		–	7 718
		–	30 525
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	30 525
Coûts de transaction		(3 100)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (101,03 %)		6 565 733 \$	7 466 870 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,91 %)			67 582
Autres actifs, moins les passifs (-1,94 %)			(143 949)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			7 390 503 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (« HFT » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 11 mai 2020. Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} juin 2020. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») sous le symbole HFT. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFT est de tirer un rendement à long terme d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés situées dans divers pays qui font preuve d'innovation et qui soutiennent le secteur des services financiers principalement par leur utilisation de données et de la technologie.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 12 mars 2021.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : « évalué au coût amorti », « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « à la juste valeur par le biais du résultat net ». L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres du capital propres et instruments financiers dérivés;
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- Passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

À l'heure actuelle, l'ampleur des répercussions que la pandémie de COVID-19 aura sur les économies canadienne et américaine et sur les activités du FNB demeure incertaine et difficile à prévoir. En raison de leur nature, les estimations qui sont faites ou les jugements qui sont posés par le gestionnaire aux fins de l'établissement des états financiers du FNB portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, le gestionnaire maintient des politiques détaillées et des contrôles internes qui visent à assurer que les décisions fondées sur ces estimations et jugements sont bien contrôlées, vérifiées de façon indépendante et ces politiques sont appliquées uniformément d'une période à l'autre. Le gestionnaire est d'avis que les estimations faites ou les jugements posés dans la préparation des présents états financiers sont adéquats au 31 décembre 2020.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Le tableau ci-après indique les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 31 décembre 2020, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

31 décembre 2020	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Livre sterling	234	–	234	2
Euro	861	(871)	(10)	–
Dollar de Singapour	180	–	180	2
Dollar américain	6 035	(4 098)	1 937	19
Total	7 310	(4 969)	2 341	23
En pourcentage de la valeur liquidative	98,9 %	-67,2 %	31,7 %	0,3 %

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 31 décembre 2020, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2020
Indice KBW Nasdaq Financial Technology (RT)	64 522 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 31 décembre 2020, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2020 :

	31 décembre 2020		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers			
Actions	7 436 345	–	–
Contrats de change à terme	–	30 525	–
Total des actifs financiers	7 436 345	30 525	–
Passifs financiers	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	7 436 345	30 525	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période présentée. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 31 décembre 2020.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Au 31 décembre 2020, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2020	127 418 \$	133 893 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102. Pour la période close le 31 décembre 2020, le FNB n'a tiré aucun revenu d'opérations de prêt de titres.

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquiescement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 16 h (heure de l'Est) le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de la période de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour la période close le 31 décembre 2020, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2020	–	387 501	(1)	387 500	320 444

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES
Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour la période close le 31 décembre 2020 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2020	4 272 \$	400 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure à l'état du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 31 décembre 2020 figurent à l'état de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 mai, date de création, au 31 décembre 2020

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de la période) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2020, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 31 décembre 2020. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2020	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	30 525	–	30 525	–	–	30 525
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

www.hamiltonetfs.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon Trust

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

HFT

**FNB SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES AXÉES
SUR L'INNOVATION
HAMILTON**

Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto (Ontario) M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamiltonetfs.com